

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1544 19 juin 2015

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l 74066	Alpstar Luxco I S.à r.l 7407
3 H S.A. S.P.F	Argint S.A 7409
Aabar Trading S.à r.l 74079	Asia Property Fund III GP S.à r.l 7410
AC Balanced Real Return S.A. SICAV-SIF	Banque Carnegie Fund Sicav 7410
	Belveda Middle East 1 S.CSp 7409
Acqui Finance S.A., SPF 74091	Bensadoun Fils S.àr.l 7409
ACTEL Luxembourg S.à r.l 74091	Blitzen S.à r.l
Adana S.à r.l	BML Properties S.A
Adriatic Luxco S.à r.l 74079	BNP Paribas Flexi III 7411
Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l 74092	BNP Paribas S.B Ré
Agalux Investment Company S.A 74068	Botalero Investments S.à r.l 7410
Agalux Investment Company S.A 74068	Broad Street Loan Partners 2013 Beta S.à r.l.
Agalux Management Company S.A 74069	
Agalux Management Company S.A 74069	Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta
Agresto S.à r.l	
Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l 74070	PWM Vermögensfondsmandat - DWS 7411
Aircraft Solutions Lux XVI S.à r.l 74070	Rhine Germany Mezzco S.à r.l 7411
Aircraft Solutions Lux XXI S.à r.l 74070	Transpalux s.à.r.l
Aisa S.A. SPF	Vanguard Invest S.A 7406
Albert Luxembourg Holdings 74070	Vickin S.A
Alipay (Europe) Limited 74077	videlma S.à r.l
Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-	Web in Truck S.à r.l
SIF 74078	White Cap S.A
Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-	Winfirst International Petroleum S.à r.l 7406
SIF 74078	Xtreme Aerobatics
Almafin S.A	XXL All Sports United S.à r.l



XXL All Sports United S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.794.

EXTRAIT

La société prend note qu'à partir du 22 avril 2015 le gérant de catégorie A, Monsieur Krister Fiksdal-Pedersen, a changé son nom en Monsieur Krister Pederson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062657/13.

(150071615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Anteilinhabers der Gesellschaft vom 18. November 2014

Am 18. November 2014 hat der alleinige Anteilinhaber der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlängerung des Mandats von PricewaterhouseCoopers, mit Gesellschaftssitz in: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxemburg, als zugelassener Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, welche über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 zu entscheiden hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2015.

2 BOULEVARD Konrad Adenauer S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2015062663/17.

(150071692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

3 H S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 49.077.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24/4/2015

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 01.03.2015 à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre. Luxembourg, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015062664/10.

(150070801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

videlma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6690 Moersdorf, 15, An der Olek.

R.C.S. Luxembourg B 185.268.

Les comptes annuels du 06.03.2014 au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015062685/11.

(150072487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Vickin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 44.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Référence de publication: 2015062630/11.

(150071489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Web in Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2626 Luxembourg, 20, rue Mathias Tresch. R.C.S. Luxembourg B 187.640.

EXTRAIT

En date du 21 avril 2015, Benoît Denis a cédé 5.000 parts sociales qu'il détient dans la société à Paulina Denis, née Dabrowska, actuellement associé de la société, de sorte que Paulina Denis, née Dabrowska, devient l'associé unique de la société.

Benoît Denis a également démissionné de ses fonctions de gérant de sorte que Paulina Denis, née Dabrowska, devient gérant unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062634/16.

(150071096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

White Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 187.285.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;
- 2. Acceptation de la démission de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de commissaire au comptes, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015062635/15.

(150070878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Winfirst International Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 158.063.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 30 mars 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Johan Dejans, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 30 mars 2015.
- de nommer Monsieur Giuseppe Di Modica, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 30 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015062638/19.

(150071529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Transpalux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.513.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015062618/10.

(150071319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Vanguard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015062628/12.

(150070876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062704/10.

(150072425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2015

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:
 - * William VAN IMPE,
 - * Luc VAN DEN MEERSSCHAUT,
 - * Pierre DEVONDEL,
 - * Jacques CRABBE,
 - * Jean-Marie DEFOSSE,
 - * Wim VERMEIR,
 - * Flavio MARZONA
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, Société coopérative situé au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.



Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015062703/23.

(150072407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Agalux Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2015

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:
 - * William VAN IMPE,
 - * Luc VAN DEN MEERSSCHAUT,
 - * Pierre DEVONDEL,
 - * Jacques CRABBE,
 - * Jean-Marie DEFOSSE,
 - * Wim VERMEIR,
 - * Flavio MARZONA
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, Société coopérative situé au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015062705/23.

(150072364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Agalux Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062706/10.

(150072368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Agresto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.172.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.798.

EXTRAIT

En date du 2 Décembre 2013, l'Associé unique de la Société, étant Oxer S.r.l., a vu son adresse modifiée comme suit:

10 via del Carmine, 10122 Torino, Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062707/12.

(150072205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Aircraft Solutions Lux XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.369.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015062709/14.

(150071919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.001,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.743.

EXTRAIT

La société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015062710/14.

(150071917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Aircraft Solutions Lux XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 187.797.

EXTRAIT

La société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015062711/14.

(150071918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Albert Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.417,47.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.056.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Albert Luxembourg Holdings, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and in the process of being registered



with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on January 19, 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once since its incorporation, pursuant to a deed of the undersigned dated January 20, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

THERE APPEARED:

Romolo Holdings C.V., a commanditaire vennootschap organized and incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 630 Fifth Avenue, Suite 2710, New York, NY 10111 (Romolo);

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Albert Co-Investment Holdings L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered under registration number MC-80573 (Albert);

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

OEC Holdings 4 L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered under registration number MC-49703 (OEC);

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Albert (UK) Limited, a company incorporated and organised under the laws of England under number 9392887, with its registered office at C/O 7Side Secretarial Limited, 1 st Floor 14-18 City Road, Cardiff, United Kingdom CF24 3DL (Albert UK and together with Romolo, Albert and OEC, the Shareholders);

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. The twenty-two million three hundred and twenty-eight thousand three hundred and forty-five (22,328,345) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of two hundred and twenty-three thousand two hundred and eighty-three euros and forty-five cents (EUR 223,283.45) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
- 2. increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand one hundred and thirty-four euros and two cents (EUR 5,134.02) so as to bring it from its present amount of two hundred and twenty-three thousand two hundred and eighty-three euros and forty-five cents (EUR 223,283.45) represented by (i) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) class A shares (the Class A Shares), (ii) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) class B shares (Class B Shares), (iii) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) class C shares (the Class C Shares), (iv) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) class D shares (the Class D Shares), (v) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) class E shares (the Class E Shares), (vi) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) class F shares (the Class F Shares), (vii) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-one (2,960,061) class G shares (the Class G Shares), (viii) five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-eight (535.968) class X shares (the Class X Shares), (ix) five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-eight (535.968) class Y shares (the Class Y Shares), and (x) five hundred and thirty-five thousand nine hundred and seventy (535.970) class Z shares (the Class Z Shares), in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, to an amount of two hundred and twentyeight thousand four hundred and seventeen euros and forty-seven cents (EUR 228,417.47), by way of the issuance of (i) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class A Shares, (ii) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class B Shares, (iii) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class C Shares, (iv) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class D Shares, (v) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class E Shares, (vi) sixteen thousand and sixtyseven (16,067) new Class F Shares, (vii) sixteen thousand and sixty-two (16,062) new Class G Shares, (viii) one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-five (133,645) new Class X Shares, (ix) one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-five (133,645) new Class Y Shares and (x) one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-eight (133,648) new Class Z Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company;
- 3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 2. above and payment of a share premium;



- 4. Subsequent amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company (hereinafter referred to as the Articles);
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2., with power and authority given to any manager of the Company and to any partner or employee of Vistra, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand one hundred and thirty-four euros and two cents (EUR 5,134.02) so as to bring it from its present amount of two hundred and twenty-three thousand two hundred and eighty-three euros and forty-five cents (EUR 223,283.45) represented by (i) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) Class A Shares, (ii) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) Class B Shares, (iii) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) Class C Shares, (iv) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) Class D Shares, (v) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) Class E Shares, (vi) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-three (2,960,063) Class F Shares, (vii) two million nine hundred and sixty thousand and sixty-one (2,960,061) Class G Shares, (viii) five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-eight (535.968) Class X Shares, (ix) five hundred and thirty-five thousand nine hundred and sixty-eight (535.968) Class Y Shares, and (x) five hundred and thirty-five thousand nine hundred and seventy (535.970) Class Z Shares, in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, to an amount of two hundred and twenty-eight thousand four hundred and seventeen euros and forty-seven cents (EUR 228,417.47), by way of the issuance of (i) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class A Shares, (ii) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class B Shares, (iii) sixteen thousand and sixtyseven (16,067) new Class C Shares, (iv) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class D Shares, (v) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class E Shares, (vi) sixteen thousand and sixty-seven (16,067) new Class F Shares, (vii) sixteen thousand and sixty-two (16,062) new Class G Shares, (viii) one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-five (133,645) new Class X Shares, (ix) one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-five (133,645) new Class Y Shares and (x) one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-eight (133,648) new Class Z Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Subscription and payment

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

Albert UK, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- i. sixteen thousand and sixty-seven (16,067) newly issued Class A Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- ii. sixteen thousand and sixty-seven (16,067) newly issued Class B Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- iii. sixteen thousand and sixty-seven (16,067) newly issued Class C Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- iv. sixteen thousand and sixty-seven (16,067) newly issued Class D Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- v. sixteen thousand and sixty-seven (16,067) newly issued Class E Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- vi. sixteen thousand and sixty-seven (16,067) newly issued Class F Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- vii. sixteen thousand and sixty-two (16,062) newly issued Class G Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- viii. one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-five (133,645) newly issued Class X Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01);
- ix. one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-five (133,645) newly issued Class Y Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01); and



x. one hundred and thirty-three thousand six hundred and forty-eight (133,648) newly issued Class Z Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Albert UK declares to have:

- the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of eight hundred and sixty-six thousand nine hundred and forty-one euros (EUR 866,941.-), which will be allocated as follows:
- * an amount of one thousand one hundred and twenty-four euros and sixty-four cents (EUR 1,124.64) will be allocated to the shares nominal capital account of the Company; and
- * an amount of eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and sixteen euros and thirty-six cents (EUR 865,816.36) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the class A to class G shares as follows:
- a. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and five cents (EUR 123,688.05) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class A Shares;
- b. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and five cents (EUR 123,688.05) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class B Shares;
- c. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and five cents (EUR 123,688.05) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class C Shares;
- d. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and five cents (EUR 123,688.05) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class D Shares;
- e. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and five cents (EUR 123,688.05) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class E Shares;
- f. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and five cents (EUR 123,688.05) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class F Shares; and
- g. an amount of one hundred and twenty-three thousand six hundred and eighty-eight euros and six cents (EUR 123,688.06) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Class G Shares.
- the Class X Shares, the Class Y Shares and the Class Z Shares fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of four thousand and nine euros and thirty-eight cents (EUR 4,009.38) which will be allocated to the shares nominal capital account of the Company.

The aggregate amount of eight hundred and seventy thousand nine hundred and fifty euros and thirty-eight cents (EUR 870,950.38) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"5.2. The share capital of the Company is fixed at two hundred and twenty-eight thousand four hundred and seventeen euros and forty-seven cents (EUR 228,417.47) represented by (i) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class A shares (in case of plurality, the "Class A Shares" and individually, a "Class A Share"), (ii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class B shares (in case of plurality, the "Class B Shares" and individually, a "Class B Share"), (iii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class C shares (in case of plurality, the "Class C Shares" and individually, a "Class C Share"), (iv) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class D shares (in case of plurality, the "Class D Shares" and individually, a "Class D Share"), (v) two million nine hundred and seventysix thousand one hundred and thirty (2,976,130) class E shares (in case of plurality, the "Class E Shares" and individually, a "Class E Share"), (vi) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class F shares (in case of plurality, the "Class F Shares" and individually, a "Class F Share"), (vii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and twenty-three (2,976,123) class G shares (in case of plurality, the "Class G Shares" and individually, a "Class G Share"), (viii) six hundred and eighty-two thousand seven hundred and nine (682,709) class X shares (in case of plurality, the "Class X Shares" and individually, a "Class X Share"), (ix) six hundred and eighty-two thousand seven hundred and nine (682,709) class Y shares (in case of plurality, the "Class Y Shares" and individually, a "Class Y Share"), and (x) six hundred and eighty-two thousand seven hundred and twelve (682,712) class Z shares (in case of plurality, the "Class Z Shares" and individually, a "Class Z Share"), each share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (collectively, the "Shares", and individually, a "Share"), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company and to any partner or employee of Vistra, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the issuance of the new Class A Shares, Class



B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class X Shares and Class Z Shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand one hundred Euros (2,100.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Albert Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 19 janvier 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés une fois depuis sa constitution, suivant un acte du notaire instrumentant en date du 20 janvier 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

Romolo Holdings C.V., une société en commandite (commanditaire venootschap) organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 630 Fifth Avenue, Suite 2710, New York, NY 10111 (Romolo);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Albert Co-Investment Holdings L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée et constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, les îles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-80573 (Albert);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

OEC Holdings 4 L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée et constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, les îles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-49703 (OEC);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Albert (UK) Limited, une société constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre immatriculée sous le numéro 9392887, ayant son siège social à C/O 7Side Secretarial Limited, 1 ^{er} étage, 14-18 City Road, Cardiff, Royaume-Uni CF24 3DL (Albert UK et ensemble avec Romolo, Albert et OEC, les Associés);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les vingt-deux millions trois cent vingt-huit mille trois cent quarante-cinq (22.328.345) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante-cinq cents (EUR 223.283,45) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. renonciation aux formalités de convocation;



- 2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille cent trente-quatre euros et deux cents (EUR 5.134,02) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-trois euros et quarantecinq cents (EUR 223.283,45) représenté par (i) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) deux millions neuf cent soixante mille et soixantetrois (2.960.063) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-et-une (2.960.061) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-huit (535,968) parts sociales de classe X (les Parts Sociales de Classe X), (ix) cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-huit (535,968) parts sociales de classe Y (les Parts Sociales de Classe Y) et (x) cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix (535,970) parts sociales de classe Z (les Parts Sociales de Classe Z), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, à un montant de deux cent vingt-huit mille quatre cent dix-sept euros et quarante-sept cents (228.417,47) par l'émission de (i) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe A, (ii) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe B, (iii) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe C, (iv) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe D, (v) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe E, (vi) seize mille soixantesept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe F, (vii) seize mille soixante-deux (16.062) nouvelles Parts Sociales de Classe G, (viii) cent trente-trois mille six cent quarante-cinq (133.645) nouvelles Parts Sociales de Classe X, (ix) cent trentetrois mille six cent quarante-cinq (133.645) nouvelles Parts Sociales de Classe Y et (x) cent trente-trois mille six cent quarante-huit (133.648) nouvelles Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les statuts de la Société;
- 3. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. cidessus et paiement d'une prime d'émission;
 - 4. modification subséquente de l'article 5.2 des statuts de la Société (ci-après dénommés les Statuts):
- 5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2., avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout associé ou employé de Vistra, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. divers.
 - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cent trente-quatre euros et deux cents (EUR 5.134,02) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingttrois euros et quarante-cinq cents (EUR 223.283,45) représenté par (i) deux millions neuf cent soixante mille et soixantetrois (2.960.063) Parts Sociales de Classe A, (ii) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) Parts Sociales de Classe B, (iii) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) Parts Sociales de Classe C, (iv) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) Parts Sociales de Classe D, (v) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) Parts Sociales de Classe E, (vi) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-trois (2.960.063) Parts Sociales de Classe F, (vii) deux millions neuf cent soixante mille et soixante-et-une (2.960.061) Parts Sociales de Classe G, (viii) cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-huit (535,968) parts sociales de classe X Parts Sociales de Classe X, (ix) cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-huit (535,968) Parts Sociales de Classe Y et (x) cinq cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix (535,970) Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, à un montant de deux cent vingt-huit mille quatre cent dix-sept euros et quarante-sept cents (228.417,47) par l'émission de (i) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe A, (ii) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe B, (iii) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe C, (iv) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe D, (v) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe E, (vi) seize mille soixante-sept (16.067) nouvelles Parts Sociales de Classe F, (vii) seize mille soixante-deux (16.062) nouvelles Parts Sociales de Classe G, (viii) cent trente-trois mille six cent quarante-cinq (133.645) nouvelles Parts Sociales de Classe X, (ix) cent trente-trois mille six cent quarante-cinq (133.645) nouvelles Parts Sociales de Classe Y et (x) cent trente-trois mille six cent quarantehuit (133.648) nouvelles Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les statuts de la Société.



Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Albert UK, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- i. seize mille soixante-sept (16.067) Parts Sociales de Classe A de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- ii. seize mille soixante-sept (16.067) Parts Sociales de Classe B de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- iii. seize mille soixante-sept (16.067) Parts Sociales de Classe C de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- iv. seize mille soixante-sept (16.067) Parts Sociales de Classe D de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- v. seize mille soixante-sept (16.067) Parts Sociales de Classe E de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- vi. seize mille soixante-sept (16.067) Parts Sociales de Classe F de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- vii. seize mille soixante-deux (16.062) Parts Sociales de Classe G de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- viii. cent trente-trois mille six cent quarante-cinq (133.645) Parts Sociales de Classe X de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
- ix. cent trente-trois mille six cent quarante-cinq (133.645) Parts Sociales de Classe Y de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune; et
- x. cent trente-trois mille six cent quarante-huit (133.648) Parts Sociales de Classe Z de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Albert UK déclare avoir:

- les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit cent soixante-six mille neuf cent quarante-et-un euros (866.941 EUR), qui sera alloué comme suit:
- * un montant de mille cent vingt-quatre euros et soixante-quatre cents (EUR 1.124,64) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société; et
- * un montant de huit cent soixante-cinq mille huit cent seize euros et trente-six cents (EUR 865.816,36) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A à G comme suit:
- a. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents (EUR 123.688,05) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A;
- b. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents (EUR 123.688,05) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe B;
- c. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents (EUR 123.688,05) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe C;
- d. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents (EUR 123.688,05) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe D;
- e. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents (EUR 123.688,05) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe E;
- f. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et cinq cents (EUR 123.688,05) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe F; et
- g. un montant de cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-huit euros et six cents (EUR 123.688,06) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe G.
- les Parts Sociales de Classe X, les Parts Sociales de Classe Y, et les Parts Sociales de Classe Z entièrement libérées par une contribution en numéraire d'un montant de quatre mille neuf euros et trente-huit cents (EUR 4.009,38) qui sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société.

Le montant total de huit cent soixante-dix mille neuf cent cinquante euros et trente-huit cents (EUR 870.950,38) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Troisième résolution



« 5.2. Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-huit mille quatre cent dix-sept euros et quarante-sept cents (228.417,47), représenté par (i) deux millions neuf cent soixante-seize mille et cent trente (2.976.130) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes A», et individuellement, une «Part Sociale de Classe A»), (ii) deux millions neuf cent soixante-seize mille et cent trente (2.976.130) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes B», et individuellement, une «Part Sociale de Classe B»), (iii) deux millions neuf cent soixanteseize mille et cent trente (2.976.130) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes C», et individuellement, une «Part Sociale de Classe C»), (iv) deux millions neuf cent soixante-seize mille et cent trente (2.976.130) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes D», et individuellement, une «Part Sociale de Classe D»), (v) deux millions neuf cent soixante-seize mille et cent trente (2.976.130) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes E», et individuellement, une «Part Sociale de Classe E»), (vi) deux millions neuf cent soixante-seize mille et cent trente (2.976.130) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes F», et individuellement, une «Part Sociale de Classe F»), (vii) deux millions neuf cent soixante-seize mille et cent vingt-trois (2.976.123) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes G», et individuellement, une «Part Sociale de Classe G»), (viii) six cent quatre-vingt-deux mille sept cent neuf (682.709) parts sociales de classe X (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes X», et individuellement, une «Part Sociale de Classe X»), (ix) six cent quatre-vingt-deux mille sept cent neuf (682.709) parts sociales de classe Y (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes Y», et individuellement, une «Part Sociale de Classe Y»), et (x) six cent quatre-vingt-deux mille sept cent douze (682.712) parts sociales de classe Z (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes Z», et individuellement, une «Part Sociale de Classe Z»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) (collectivement, les «Parts Sociales», et individuellement, une «Part Sociale»), qui donneront le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiquées ci-après.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, et à tout associé ou employé de Vistra, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe Y, et Parts Sociales de Classe Z dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cents Euros (2.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au représentant des parties comparantes, ledit représentant a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9157. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015062712/397.

(150072106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Alipay (Europe) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.095.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Xiandong JING, administrateur de la Société, a changé avec effet au 3 avril 2015 et doit désormais se lire comme suit:

- Room 4-4-702, Golden Garden, 16 Fuchun Road, Shangcheng District, Hangzhou City, République populaire de Chine. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 avril 2015. Alipay (Europe) Limited

Signature

Référence de publication: 2015062713/16.

(150072394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.290.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilinhaber der Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-SIF

In der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Gesellschaft vom 28. April 2015 haben die Anteilinhaber u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Markus Nilles, Dr Armin Sandhoevel sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2021.
- Wiederwahl von KPMG Luxembourg S.àr.l. als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2016.

Senningerberg, den 28. April 2015.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch

Markus Nilles / Oliver Eis

Référence de publication: 2015062714/20.

(150072575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Allianz Renewable Energy Fund, S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.290.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28.04.2015.

Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch

Markus Nilles / Oliver Eis

Référence de publication: 2015062715/13.

(150072576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Alpstar Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.383.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique de la Société prise en date du 26 Février 2015

Il a été décidé:

- De mettre fin au mandat de Monsieur Bernard Herman Hoftijzer en tant que gérant de classe A de la société et ce, avec effet au 13 Janvier 2015.

A partir de cette date, les gérants de la société sont donc:

- Mme Petronella Johanna Sophia Dunselman (Gérante de classe A)
- Mme Zamyra Cammans (Gérante de classe A)
- Mr Bertrand Roger Maria Pinel (Gérant de classe B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2015.

Référence de publication: 2015062716/17.

(150071830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Aabar Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edouard Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062693/9.

(150072612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Adana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.360.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 31 mars 2015 que Victoria management Services S.A. résidant à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a transféré:

- 1250 parts sociales ordinaires de classe A à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe B à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe C à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe D à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB:
- 1250 parts sociales ordinaires de classe E à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe F à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe G à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe H à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe I à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB;
- 1250 parts sociales ordinaires de classe J à Ferntree Limited, résidant Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Isle of Man, IM2 4LB

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015062698/33.

(150072420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Adriatic Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 189.672.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Adriatic (Guernsey) Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey, having its registered address at 2 nd Floor Tudor House Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernsey and registered with the Guernsey Registry under number 60072,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, residing professionally in Mondorf-les-Bains,



by virtue of a power of attorney under private seal given on April 1 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity of sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Adriatic Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg on 13 August 2014, by deed of Me Schaeffer, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2883 on 11 October 2014, with its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.672 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as stated above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Creation of five (5) classes of shares, namely Classes A, B, C, D and E.
- 2. Reclassification of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) by the issue of an aggregate number of five million (5,000,000) new shares of the Company represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class B Shares, (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class C Shares, (iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class B Shares and (iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class E Shares (the "New Shares") for an aggregate subscription price of seven million euros (EUR 7,000,000.-) (the "Subscription Price") to the Sole Shareholder.
- 4. Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the Subscription Price by a contribution in cash in an aggregate amount of seven million euros (EUR 7,000,000.-); allocation of the Subscription Price as to the aggregate nominal value of the New Shares so issued to the issued share capital, as to six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250.-) to the legal reserve of the Company and the balance to the freely distributable share premium of the Company.
- 5. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions to be taken under the agenda items above, and such further amendments set forth in the amended and restated articles of association substantially in the form attached to the power of attorney.

Thereupon, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to create five (5) classes of shares, namely Classes A, B, C, D and E.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to reclassify the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) by the issue of the New Shares for the aggregate Subscription Price of seven million euros (EUR 7,000,000.-) to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to approve and accept the following subscription and payment for the New Shares as set out below:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, declared to subscribe to the New Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay the Subscription Price by a contribution in cash in an aggregate amount of seven million euros (EUR 7,000,000.-).

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder RESOLVED to allocate the Subscription Price as to the aggregate nominal value of the New Shares to the issued share capital, as to six thousand two hundred fifty euros (EUR 6,250.-) to the legal reserve of the Company and the balance to the distributable share premium of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend and restate the Articles which shall forthwith read as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Adriatic Luxco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

- **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) divided into:
 - (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares,
 - (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class B Shares,
 - (iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class C Shares,
 - (iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class D Shares, and
 - (v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class E Shares,

each share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association (collectively the "Shares", each a "Share").

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in the preceding paragraph), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.



The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Amount will become due and payable by the Company.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their manaders. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager at the meeting, or in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid



or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.



The board of managers may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration or other distribution, such distribution shall be allocated and paid as follows:

- (i) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then, and
- (v) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class with Shares in issue (i.e. first Class E Shares, then if no Class E Shares are in issue, Class D Shares and in such continuation until only class A Shares are in issue).
- **Art. 14. Dissolution, Liquidation.** After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 13 of the articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares ("the Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

Interim Accounts
Interim Account Date

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300).



The undersigned notary, who understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour d'avril.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Adriatic (Guernsey) Limited, une société régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social au 2 ème étage Tudor House Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey, enregistrée auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 60072,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1 ^{er} avril 2015, qui sera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Adriatic Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte de notaire Me Schaeffer le 13 août 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2883 le 11 octobre 2014, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.672 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir pleine connaissance des résolutions devant être prises sur l'ordre du jour suivant suivant:

Ordre du jour

- 1. Création de cinq (5) classes de parts sociales, à savoir A, B, C, D et E.
- 2. Reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.
- 3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) par l'émission d'un montant total de cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales de la Société représentées par (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) Parts Sociales de Classe B; (ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) Parts Sociales de Classe C; (iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) Parts Sociales de Classe E (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix total de souscription de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) (le "Prix de Souscription") à l'Associé Unique.
- 4. Souscription et paiement par l'Associé Unique du Prix de Souscription par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-); allocation du Prix de Souscription pour le total de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social émis, pour six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) à la réserve légale de la Société et du montant restant au compte de prime d'émission de la Société librement distribuable.
- 5. Modification par conséquent des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus et des telles autres modifications comme indiqué dans les statuts modifiés et refondus essentiellement dans la forme jointe à la procuration.

Par la suite, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique A DECIDE de créer cinq (5) classes de parts sociales, à savoir A, B, C, D et E.

Deuxième résolution

L'Associé Unique A DECIDE de reclasser les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.



Troisième résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) par l'émission de Nouvelles Parts Sociales au Prix de Souscription de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'approuver et d'accepter la souscription et le paiement suivants des Nouvelles Parts Sociales tel qu'indiqué ci-dessous:

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, a déclaré souscrire aux Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et payer intégralement le Prix de Souscription par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique A DECIDE d'allouer le Prix de Souscription pour le total de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales émises au capital social émis, pour le montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-) à la réserve légale de la Société et du montant restant au compte de prime d'émission de la Société distribuable.

Cinquième résolution

L'Associé Unique A DECIDE de modifier les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I er . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Adriatic Luxco 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. II peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'a cessation complète de ces circonstances anormales, de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) divisé en:
 - (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A,



- (ii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe B,
- (iii) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe C,
- (iv) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe D, et
- (v) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe E,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts (ensemble les "Parts Sociales", chacune une "Part Sociale").

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans les formes requises pour la modification de ces statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classe de Parts Sociales entière par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans une telle classe. Dans le cas du rachat et de l'annulation de classes de Parts Sociales, de telles annulations et rachats des Parts Sociales seront exécutés dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant avec la Classe E).

Dans le cas d'une réduction de capital social à travers le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu par le paragraphe précédent), une telle classe de Parts Sociales donne le droit aux détenteurs au pro rata de leur participation dans une telle classe au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) (avec la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales des classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe pertinente détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en émission dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires appropriés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l'annulation de cette classe à moins qu'il en soit autrement décidé par l'assemblée générale des associés dans les formes requises pour une modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus haut qu'un tel Montant Disponible.

Suite au rachat et à l'annulation des Parts Sociales d'une classe, le Montant d'Annulation deviendra dû et exigible par la Société.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s). Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant lors de la réunion, ou par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.



Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui les pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée a raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.
- **Art. 10.** Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième



lois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
 - **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associe de la Société.
- **Art. 13. Distributions.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés en accord avec les dispositions suivantes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toutes les devises sélectionnées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et peuvent être payés en lieu et place tels que déterminés par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut procéder à la détermination définitive du taux de change applicable à la conversion des fonds de dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré sur une Part Sociale, mais non payé pendant cinq ans, ne pourra plus être réclamé par le détenteur d'une telle Part Sociale et sera perdu pour le détenteur d'une telle part et il reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamé qui seront détenu par la Société pour le comptes de détenteurs de Parts Sociales.

Le conseil de gérance peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur base d'extraits de compte préparés par les gérants, ou le cas échéant par le conseil de gérance, montrant qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour une distribution, étant entendu que ce montant à être distribué n'excédera pas les profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais réduit des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légalement établie, en accord avec les dispositions suivantes.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés en accord avec les dispositions suivantes. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Dans le cas d'une déclaration de dividende ou d'une autre distribution, une telle distribution doit être allouée et payée comme suit

- (i) toute Part Sociale de Classe A (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant n'étant pas inférieur à zéro virgule soixante pourcent (0,60%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, puis,
- (ii) toute Part Sociale de Classe B (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant n'étant pas inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, puis,
- (iii) toute Part Sociale de Classe C (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant n'étant pas inférieur à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, puis,
- (iv) toute Part Sociale de Classe D (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant n'étant pas inférieur à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) par an de la valeur nominale d'une telle Part Sociale, et
- (v) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Classe ayant des Parts Sociales émises (i.e. en commençant avec les Parts Sociales de la Classe E, puis, s'il n'y a pas de Parts Sociales émises dans la Classe E, les Parts Sociales de la Classe D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts Sociales de la Classe A qui soient émises).
- **Art. 14. Dissolution, Liquidation.** Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges qui incombent à la Société et des frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés conformément aux règles de distribution définies pour la distribution de dividendes.
- **Art. 15. Associe Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas régit par les présents statuts, les associés se réfèrent à la législation appropriée.



Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure ou les associés auront droit aux distributions de dividendes conformément à l'Art. 13 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable, (ii) le cas échéant, le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe des Parts Sociales à annuler, mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme placée dans une réserve conformément aux exigences légales ou des statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires adéquats (pour éviter toute confusion, sans double comptage) de manière à ce que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Où:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la classe des Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme qui sera placée dans une réserve conformément aux exigences légales ou aux statuts.

Si la Société réaliserait des profits additionnels (e.g. un paiement en complément de prix) après le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (le "Rachat"), suite à une opération qui s'est réalisée préalablement au Rachat, alors le Montant Disponible calculé à l'occasion du Rachat prendra en compte ces profits additionnels.

Comptes Intérimaires Date des Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires y relative. Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales en question.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ quatre mille trois cents euros (EUR 4.300).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 avril 2015. GAC/2015/2984. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062699/612.

(150072400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Argint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.988.

AUDIT TRUST S.A., démissionne de son poste de commissaire au compte de la Société avec effet au 1 er janvier 2014.

Luxembourg, le 28/04/2015.

Pour: ARGINT S.A. Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2015062767/13.

(150072488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



AC Balanced Real Return S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.508.

Wir teilen mit, dass Herr Boris Beltermann mit Wirkung zum 23. März 2015 als Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062747/11.

(150072202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Acqui Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 80.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 18 mars 2014

Le mandat de l'Administrateur Unique, M. Denis BOUR, est reconduit pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Alain MESTAT, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121 Avenue de La Faïencerie; L-1511 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ACQUI FINANCE S.A., SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2015062748/17.

(150072772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

ACTEL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.515,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.841.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für ACTEL Luxembourg S.à r.l.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015062749/11.

(150071898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Aisa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.076.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Aisa S.A. SPF

Référence de publication: 2015062751/15.

(150071998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2014

- La cooptation de Madame Cynthia BODY, employée privée demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

ALMAFIN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015062753/16.

(150072318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.495,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.507.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of March,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 191.507 (the Company). The Company has been incorporated on October 27, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3593 of November 27, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared:

1. Adveq Management Jersey Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Jersey in its capacity as general partner of Adveq Secondaries Management II L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, in its capacity a general partner of Adveq Secondaries II L.P., a limited partnership established in Scotland with registered number SL011093 and having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ (Adveq Secondaries II),

here represented by Mr. Frank Stolz, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 2, 2015; and

2. Adveq Management N.V., with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curaçao, acting in its capacity as general partner of Adveq cPl Global Management II L.P., a limited partnership established under the laws of Cayman Islands, in its capacity as general partner of Adveq cPl Global 2014-2016 C.V., a limited partnership established in Curaçao with registered number 132599 and having its principal place of business at 11, Johan Van Walbeeckplein, CW, Curaçao, Netherlands Antilles (Adveq cPl Global and together with Adveq Secondaries II, the Shareholders),

here represented by Mr. Frank Stolz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on March 2, 2015.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of convening notices.



- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-one thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 91,995.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share, to one hundred four thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 104,495.-) by way of the issue of nine million one hundred ninety-nine thousand five hundred (9,199,500) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share as well as the same rights and obligations as the existing shares.
 - 3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in kind.
 - 4. Amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 2. and 3. above.
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.
 - 6. Miscellaneous.
 - III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-one thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 91,995.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share, to one hundred four thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 104,495.-) by way of the issue of nine million one hundred ninety-nine thousand five hundred (9,199,500) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share as well as the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Interventions - Subscriptions - Payments

1. Adveq Secondaries II, as above represented, hereby declares that it subscribes to seven million three hundred fifty-nine thousand six hundred (7,359,600) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share, and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of one percent (1%) of two hundred seventy-six million eight hundred thirty-five thousand fifteen and sixty-eight (276,835,015.68) quotas / Class A Participations that Adveq Secondaries II holds in Corpfin Capital III, FCR DE REGIMEN SIMPLIFICADO (the Corpfin Capital III Quotas), a Spanish Fund managed by Corpfin Capital Asesores, S.A. S.G.E.C.R., having its registered office at c/ Marques de Villamejor, 3 - 28006 Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce under number ES0124162035 (the Subsidiary), such Corpfin Capital III Quotas having a fair market value in an amount of at least seventy-three thousand five hundred ninety-six Euro (EUR 73,596.-).

The contribution in kind of the Corpfin Capital III Quotas from Adveq Secondaries II to the Company is to be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Corpfin Capital III Quotas to be made by Adveq Secondaries II is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by Adveq Secondaries II and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- Adveq Secondaries II is the legal and beneficial owner of the Corpfin Capital III Quotas;
- the Corpfin Capital III Quotas are fully paid-up and Adveq Secondaries II is solely entitled to the Corpfin Capital III Quotas and possesses the power to dispose of the Corpfin Capital III Quotas;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Corpfin Capital III Quotas contributed to the Company is, as per the attached fourth quarter report 2014 dated February 2015 issued by the Subsidiary (the Report), of at least seventy-three thousand five hundred ninety-six Euro (EUR 73,596.-) and since the date of the Report, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of the Subsidiary, the Corpfin Capital III Quotas contributed to the Company are freely transferable by Adveq Secondaries II to the Company;
- none of the Corpfin Capital III Quotas are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Corpfin Capital III Quotas and none of the Corpfin Capital III Quotas are subject to any attachment;



- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Corpfin Capital III Quotas be transferred to him;
- all formalities required in Spain to transfer the legal and beneficial ownership of the Corpfin Capital III Quotas to the Company have been or will be accomplished by Adveq Secondaries II immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Corpfin Capital III Quotas by Adveq Secondaries II to the Company.
- 2. Adveq cPl Global, as above represented, hereby declares that it subscribes to one million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred (1,839,900) new shares, all such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) per share, and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of one percent (1%) of sixty-nine million two hundred eight thousand seven hundred fifty-three and ninety-two (69,208,753.92) Corpfin Capital III Quotas that Adveq cPl Global holds in the Subsidiary, such Corpfin Capital III Quotas having an aggregate fair market value in an amount of at least eighteen thousand three hundred ninety-nine Euro (EUR 18,399.-).

The contribution in kind of the Corpfin Capital III Quotas from Adveq cPl Global to the Company is to be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Corpfin Capital III Quotas to be made by Adveq cPl Global is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by Adveq cPl Global and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- Adveg cPl Global is the legal and beneficial owner of the Corpfin Capital III Quotas;
- the Corpfin Capital III Quotas are fully paid-up and Adveq cPl Global is solely entitled to the Corpfin Capital III Quotas and possesses the power to dispose of the Corpfin Capital III Quotas;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Corpfin Capital III Quotas contributed to the Company is, as per the attached fourth quarter report 2014 dated February 2015 issued by the Subsidiary (the Report), of at least eighteen thousand three hundred ninety-nine Euro (EUR 18,399.-) and since the date of the Report, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of the Subsidiary, the Corpfin Capital III Quotas contributed to the Company are freely transferable by Adveq cPl Global to the Company;
- none of the Corpfin Capital III Quotas are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Corpfin Capital III Quotas and none of the Corpfin Capital III Quotas are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Corpfin Capital III Quotas be transferred to him;
- all formalities required in Spain to transfer the legal and beneficial ownership of the Corpfin Capital III Quotas to the Company have been or will be accomplished by Adveq Secondaries II immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Corpfin Capital III Quotas by Adveq cPl Global to the Company.

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

"Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at one hundred four thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 104,495.-), represented by ten million four hundred forty-nine thousand five hundred (10,449,500) Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below."

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, et the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars,

par devant nous, Maître Marc Loecsh, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Adveq Europe Luxembourg III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 191.507 (la Société). La Société a été constituée le 27 octobre 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3593 du 27 novembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

Ont comparu:

1. Adveq Management Jersey Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Jersey en sa qualité de general partner de Adveq Secondaries Management II L.P., un limited partnership établi selon les lois de Jersey, en sa qualité de general partner de Adveq Secondaries II L.P., un limited partnership établi en Ecosse, immatriculée sous le numéro SL011093 et ayant son établissement principal au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ (Adveq Secondaries II),

ici représentée par M. Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mars 2015;

2. Adveq Management N.V., avec adresse professionnelle à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, agissant en sa qualité de general partner de Adveq cPl Global Management II L.P., un limited partnership établi selon les lois des Iles Cayman, en sa qualité de general partner de Adveq cPl Global 2014-2016 C.V., un limited partnership établi à Curaçao, immatriculée sous le numéro 132599 et ayant son principal établissement à 11, Johan Van Walbeeckplein, CW, Curaçao, Antilles Néerlandaises (Adveq cPl Global et ensemble avec Adveq Secondaries II, les Associés),

ici représentée par M. Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mars 2015.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 91.995,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 104.495,-) par l'émission de neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (9.199.500) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale ainsi que les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- 3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 2. ci-dessus par des apports en nature
- 4. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées aux points 2 et 3 ci-dessus.
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.
 - 6. Divers.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:



Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 91.995,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, à cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 104.495,-) par l'émission de neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (9.199.500) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale ainsi que les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation du capital comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libérations

1. Adveq Secondaries II, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire à sept millions trois cent cinquante-neuf mille six cents (7.359.600) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport d'un pourcent (1%) de deux cent soixante-seize millions huit cent trente-cinq mille quinze et soixante-huit (276.835.015,68) quotas / Participations de Catégorie A que Adveq Secondaries II détient dans Corpfin Capital III, FCR DE REGIMEN SIMPLIFICADO (les Titres de Corpfin Capital III), un Fonds espagnol géré par Corpfin Capital Asesores, S.A. S.G.E.C.R., ayant son siège social à c/ Marques de Villamejor, 3 - 28006 Madrid, Espagne et immatriculé auprès du Registre de Commerce sous le numéro ES0124162035 (la Filiale), les Titres de Corpfin Capital III ayant une valeur de marché d'un montant d'au moins soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 73.596,-).

L'apport en nature des Titres de Corpfin Capital III de Adveq Secondaries II à la Société sera entièrement alloué au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Titres de Corpfin Capital III par Adveq Secondaries II est documentée au notaire soussigné par un certificat émis à la date des présentes par Adveq Secondaries II et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- Adveq Secondaries II est le bénéficiaire économique et légal de la Participation dans Corpfin Capital III;
- les Titres de Corpfin Capital III sont entièrement libérés et Adveq Secondaries II est le seul ayant-droit des Titres de Corpfin Capital III et possède le pouvoir de disposer des Titres de Corpfin Capital III;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Titres de Corpfin Capital III apportés à la Société est, sur base du quatrième rapport trimestriel 2014 daté février 2015 en annexe émis par la Filiale (le Rapport), d'au moins soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 73.596,-), et depuis la date du Rapport, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- conformément à la loi applicable et aux statuts de la Filiale, les Titres de Corpfin Capital III apportés à la Société sont librement cessibles par Adveq Secondaries II à la Société;
- les Titres de Corpfin Capital III ne sont sujets à aucunes restrictions ou grevés d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucune droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Titres de Corpfin Capital III et les Titres de Corpfin Capital III ne sont sujets à aucunes saisies;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à demander qu'un ou plusieurs Titres de Corpfin Capital III lui soit transférés;
- toutes les formalités requises en Espagne afin de céder la propriété légale et économique des Titres de Corpfin Capital III à la Société ont été ou seront accomplies par Adveq Secondaries II dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Titres de Corpfin Capital III de Adveq Secondaries II à la Société.
- 2. Adveq cPI Global, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire à un million huit cent trenteneuf mille neuf cent (1.839.900) nouvelles parts sociales, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport d'un pourcent (1%) de soixante-neuf millions deux cent huit mille sept cent cinquante-trois et quatre-vingt-douze (69.208.753,92) Titres de Corpfin Capital III que Adveq cPI Global détient dans la Filiale, ces Titres de Corpfin Capital III ayant une valeur de marché d'un montant d'au moins dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.399,-).

L'apport en nature des Titres de Corpfin Capital III de Adveq cPI Global à la Société sera entièrement alloué au compte capital social nominal de la Société.



L'évaluation de l'apport en nature des Titres de Corpfin Capital III par Adveq cPI Global est documentée au notaire soussigné par un certificat émis à la date des présentes par Adveq cPI Global et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- Adveq cPI Global est le bénéficiaire économique et légal des Titres de Corpfin Capital III;
- les Titres de Corpfin Capital III sont entièrement libérés et Adveq cPI Global est le seul ayant-droit des Titres de Corpfin Capital III et possède le pouvoir de disposer des Titres de Corpfin Capital III;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Titres de Corpfin Capital III apportés à la Société est, sur base du quatrième rapport trimestriel 2014 daté février 2015 en annexe émis par la Filiale (le Rapport), d'au moins dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 18.399,-), et depuis la date du Rapport, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- conformément à la loi applicable et aux statuts de la Filiale, les Titres de Corpfin Capital III apportés à la Société sont librement cessibles par Adveq cPI Global à la Société;
- les Titres de Corpfin Capital III ne sont sujets à aucunes restrictions ou grevés d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucune droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Titres de Corpfin Capital III et les Titres de Corpfin Capital III ne sont sujets à aucunes saisies;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à demander qu'un ou plusieurs Titres de Corpfin Capital III lui soit transférés;
- toutes les formalités requises en Espagne afin de céder la propriété légale et économique des Titres de Corpfin Capital III à la Société ont été ou seront accomplies par Adveq cPI Global dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Titres de Corpfin Capital III de Adveq cPI Global à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier à l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quatre mille quatre cent quatre-vingtquinze Euros (EUR 104.495,-), représenté par dix millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cents (10.449.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à son(ses) Associé(s), pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions à son (aux) Associé(s) sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Cinquième résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 10 mars 2015. GAC/2015/1953. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062701/312.

(150072100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.



Belveda Middle East 1 S.CSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.354.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Belveda Middle East 1 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 27 th April 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Middle East Internet (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185 338 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Belveda Middle East 1 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 27 th April 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem "Limited Partnership Agreement") der Belveda Middle East 1 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 27. April 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Middle East Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 185 338 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Belveda Middle East 1 S.C.Sp. (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen



jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen.

Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 27. April 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015062798/77.

(150071908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Bensadoun Fils S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.119.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 162.518.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 janvier 2015

- La démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat de gérant avec effet au 9 décembre 2014, est acceptée.
- Monsieur Philippe STOCK, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet au 9 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

BENSADOUN FILS SARL

Référence de publication: 2015062799/13.

(150071745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Blitzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 167.542.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Sam AGNEW, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Marielle Stijger Gérant

Référence de publication: 2015062802/20.

(150072721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Botalero Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 165.715.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 avril 2015

- 1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
- 2. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.
 - 3. Mme Virginie DECONINCK a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
- 4. M. Steve STEPHAN, administrateur de sociétés, né à Sarreguemines (France), le 2 février 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Botalero Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015062806/20.

(150072457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Broad Street Loan Partners 2013 Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.480.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Sam AGNEW. Gérant
- Michael FURTH. Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015062809/20.

(150072724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Broad Street Loan Partners 2013 Europe Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.483.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 avril 2015 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:



- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Sam AGNEW, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015062810/20.

(150072723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 20 mars 2015 à 10h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

- * M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,
- 139, Um Trenker, L-6962 Senningen.
- * M. Danilo Linosa, Administrateur,
- 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.
- * M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,
- 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.
- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 22 Avril 2015.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Administrateur

Référence de publication: 2015062817/25.

(150072380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Asia Property Fund III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.371.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of April,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Pramerica Real Estate International AG, a corporation limited by shares organized under the laws of Germany, with registered office at Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich (Germany), registered under company register number HRB 182086,

represented by Matthias Pons, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 2 April 2015.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:



Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

- **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").
 - Art. 2. Name. The name of the Company is "Asia Property Fund III GP S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

- 3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).
- 3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further be the unlimited shareholder of Luxembourg-based limited partnerships (société en commandite simple or société en commandite spéciale).

- 4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.
- 4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.
- 4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
 - 4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:
- 4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and
- 4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.
 - **Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.



Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

- 6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".
- 6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.
 - 6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares intervivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.
- 7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.
- 7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

- 9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.
- 9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- 9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.
- 9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

- 10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

- 11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.
- 11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.



- 11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.
- 11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconférence), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.
- 11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.
- 11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.
 - 11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.
- **Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

- 13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
- 13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.
- 13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
 - 13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.
- 13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

- 14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.
- 14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

- 15.1. The financial year of the Company starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.
- 15.2. Each year on the 31 st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.



16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.
- 17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- 17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31 st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

"Pramerica Real Estate International AG, prenamed, has subscribed to:

The twelve thousand five hundred (12,500) new Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each have been fully suscribed by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- 2. Has been elected as Manager of the Company for an undetermined term:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.L, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.370.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:



Pramerica Real Estate International AG, une société en commandite par actions organisée et existante selon les lois d'Allemagne ayant son siège social au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich (Allemagne), et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro HRB 182086,

représentée par Matthias Pons, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I er . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

- **Art. 1 er . Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Asia Property Fund III GP S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

- 3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.
- 3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).
- 3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut en outre être l'actionnaire illimité de sociétés en commandite établies au Luxembourg (sociétés en commandite simple ou sociétés en commandite spéciale).

- 4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.
- 4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.
- 4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.
 - 4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;
- 4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et
- 4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



- 4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.
 - Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

- 6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme «l'Associé».
- 6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.
 - 6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

- 7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.
- 7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.
- 7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.
- 7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

- 9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.
- 9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- 9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.
- 9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

- 10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.
- 10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

- 11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.



- 11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.
- 11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.
- 11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.
- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.
- 11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.
 - 11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.
- Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

- 13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.
- 13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.
- 13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.
- 13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.
- 13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

- 14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi
- 14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

- 16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.
- 16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.
- 17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Pramerica Real Estate International AG, prénommée, a souscrit à:

douze mille cinq cents Parts Sociales12.500 Parts SocialesTOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales,(12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est situé au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- 2. La personne morale suivante a été nommée en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte,

Signé: M. PONS et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11655. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062726/454.

(150072298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

BML Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 16 juin 2014

L'Assemblée accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Alain MESTAT, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121 Avenue de La Faïencerie; L-1511 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Le mandat de l'Administrateur Unique est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BML PROPERTIES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015062832/16.

(150072771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

BNP Paribas S.B Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.794.

Rectificatif du dépôt L150070880 du 27/04/2015

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mars 2015

Résolution 3: Gouvernance

Le Conseil reçoit la démission de Madame Barbara Bavay de ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet au 31 mars 2015.

Le Conseil décide pour la remplacer et terminer son mandat, de coopter comme Administrateur Madame Marleen Van Malderen, demeurant professionnellement au 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 31 mars 2015.

La prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 confirmera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015062833/18.

(150071941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du Conseil d'Administration du 10 novembre 2014 d'accepter la démission de Monsieur Marnix ARICKX de son poste de membre du Conseil d'Administration avec effet au 30 août 2014 et de procéder à son remplacement en nommant Monsieur Bruno PIFFETEAU, né le 12.05.1963 à Chalon, avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F-75009 Paris à la même date.

Elle ratifie la décision du Conseil d'Administration du 10 novembre 2014 d'accepter la démission de Monsieur William de VIJLDER de son poste de membre du Conseil d'Administration avec effet au 1 ^{er} septembre 2014 et de mandater le Conseil d'Administration pour nommer la personne adéquate à ce poste.



Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, Messieurs Anthony FINAN, Bruno PIFFE-TEAU et Hans STEYAERT.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers, avec nouvelle adresse, au 2 rue Gerhard Mercator, L- 2182 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FLEXI III

Référence de publication: 2015062835/25.

(150072149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Xtreme Aerobatics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 26B, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 124.136.

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Gerrit NIJS, gérant de sociétés, demeurant à L-8360 Goetzingen, 26B, Rue de Windhof,

Lequel comparant présent a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Le comparant est l'associée unique (l'«Associé Unique») de XTREME AEROBATICS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8360 Goetzingen, 26B, rue de Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.136, constituée par un acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 12 avril 2007 sous le numéro 589 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2014 publié au Mémorial le 23 avril 2014 sous le numéro 1035;

l'Associé Unique détient toutes les cents (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-);

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
- 2. Nomination de Monsieur Nijs Gerrit en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Décharge au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat respectif; et
 - L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer de Monsieur Nijs Gerrit, né le 30 avril 1966 à Vilvorde (Belgique), avec adresse professionnelle à L-8360 Goetzingen, 26B, Rue de Windhof en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.



L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Associé Unique décide finalement de donner instruction au Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelle nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: Nijs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12244. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063519/63.

(150072138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Rhine Germany Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.267.

EXTRAIT

Il résulte de la première décision de l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2015 que la société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 avril 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que Geschäftsführer de la Société, avec effet au 22 avril 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de Geschäftsführer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015062470/20.

(150071281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015062461/11.

(150070853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck